

la ville et de la campagne non seulement le compte rendu de vos actions, mais aussi celui de vos propos... si vous ne les punissez pas ou ne prenez les moyens de leur faire échec, vous les verrez bientôt imprimer et colporter de par les rues vos délibérations et vos discours, alors même que vous siégerez à la Chambre.

M. Thomas Winnington disait:

... si nous ne faisons diligence pour mettre fin à cette pratique, le grand public s'imaginera que nous n'avons pas autorité pour le faire, et il aura raison de croire que si nous avions ce pouvoir, nous l'aurions exercé. Quelle en serait alors la conséquence, Votre Honneur? Chaque mot prononcé ici par les représentants serait déformé par les individus qui envahissent notre tribune. Les discours de cette Chambre seraient imprimés chaque jour, même pendant la session. Nous serions considérés comme l'assemblée la plus méprisable de tout l'univers.

Sir Robert Walpole a ajouté:

J'ai lu certains comptes rendus des débats de la Chambre, Votre Honneur, dans lesquels on me fait dire exactement le contraire de ma pensée... si je n'avais rien connu des délibérations ou de la nature des discussions, j'aurais cru que cette assemblée était la plus méprisable de tout l'univers. Dans ces circonstances, Votre Honneur, quelle idée peut se faire le public, qui ne peut lire que dans ces journaux les débats de la Chambre, de la sagesse, de la compétence d'une assemblée, qui s'emploie, d'après ces journaux, à soulever à peu près tous les arguments possibles contre les thèses et les faits les plus solidement établis.

Une lueur d'espoir, toutefois, est apparue dans les observations de sir William Windham, chef de l'opposition.

Je n'en suis pas sûr, mais je pense que le public devrait avoir le droit d'en savoir davantage sur les délibérations de cette Chambre; et si j'étais persuadé que les sentiments des honorables députés n'étaient pas mal interprétés, je m'opposerais à toute initiative tendant à empêcher le public de juger les mérites de leurs représentants en cette enceinte.

Avant la fin du XVIII^e siècle, cette opinion formulée si prudemment en 1738 était acceptée. Même si la règle du secret n'a jamais été abolie officiellement, les reportages étaient tolérés. En 1803, les journalistes étaient relégués à la dernière rangée de la tribune publique, et une tribune spéciale pour la presse fut construite à Westminster en 1831. Le Parlement alors livré encore davantage à l'opinion et à la critique publiques était forcé de reconnaître de plus en plus sa responsabilité envers les votants.

A notre époque, la résistance du Parlement aux moyens électroniques de communication semble aussi difficile à vaincre que l'interdiction qui pesait sur les dangereux moyens de communication par écrit des siècles passés. Et la nécessité de la faire disparaître me semble

[M. Stanbury.]

aussi grande. Je le répète, le Parlement doit se faire mieux connaître des électeurs; le public doit être plus en mesure de choisir démocratiquement grâce à la liberté que confère le savoir.

A mes collègues qui craignent cet étalage, je me reporterai au grand parlementaire Edmund Burke, qui disait:

Ce devrait être le bonheur et la gloire d'un représentant de vivre dans l'union la plus étroite, la communication la plus intime avec ses commentants.

Depuis l'avènement de la démocratie, la clé de son succès a été la participation. Dans la cité grecque, le peuple pouvait voir son gouvernement en action. Dans nos sociétés qui ont vu le jour depuis, c'est devenu de plus en plus difficile et le gouvernement est devenu de plus en plus isolé de ceux qui le choisissent et qu'il sert.

Je crois personnellement que les moyens électroniques de communication nous offrent le moyen par excellence pour rapprocher la population de ses institutions et de ses dirigeants, stimulant la vigilance et les contacts entre les deux, afin que nos institutions combinent nos besoins et nos désirs. C'est peut-être le seul moyen qui nous permette de sauver les institutions sur lesquelles repose l'avenir de notre pays.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre, s'il vous plaît.

M. A. D. Hales (Wellington): Je suis certain, monsieur l'Orateur, que la Chambre est heureuse de cette occasion qu'elle a de discuter cette question de la radiodiffusion et de la télévision des débats de la Chambre. Il n'est que naturel que cette chance nous soit offerte puisque la question a été abordée à l'extérieur de la Chambre, en maints endroits du Canada. Je crois que cette Chambre est l'endroit tout désigné pour un tel débat.

Il est grand temps que nous ayons l'occasion de faire connaître notre point de vue sur cette question très importante, si l'on considère que les débats du Parlement de la Nouvelle-Zélande sont diffusés à la radio ou à la télévision depuis 1936. Les premiers débats d'un Parlement canadien à être diffusés furent ceux de l'Assemblée législative de la Saskatchewan en 1946. En Australie, les débats du Parlement sont diffusés à la radio et à la télévision depuis 1946. Le 15 octobre 1958, l'ouverture du Parlement du Canada, présidée par la Reine, était diffusée pour la première fois. Il me semble donc naturel que nous en soyons venus à aborder ce sujet d'importance.